



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-1932-1-21

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement général G-1932-1-21 modifiant le règlement G-1932 sur le déneigement des allées et stationnement privés par des entrepreneurs sur le territoire de la ville de Châteauguay visant la modification de la division émettant un permis ainsi que la réduction de la distance obligatoire entre une accumulation de neige et une ligne de terrain pour les classes multifamiliales, commercial, industriel et institutionnel.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h ou sur le site Internet de la Ville.

Donné à Châteauguay, ce 28 septembre 2021.

La greffière adjointe,

Isabelle Reid

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE OF GENERAL BY-LAW G-1932-1-21

PUBLIC NOTICE is given that during the regular sitting held on September 21, 2021, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the general by-law G-1932-1-21 modifying by-law G-1932 on snow removal from private driveways and parking lots by contractors on the territory of the city of Châteauguay in order to modify the division issuing a permit as well as reducing the mandatory distance between an accumulation of snow and a lot line for multi-family, commercial, industrial and institutional classes.

It comes into force on the day of publication of the present notice and may be consulted at the reception of the city hall located at 5, boulevard D'Youville, Monday to Thursday from 8:30 a.m. to 12 p.m. and from 1:15 p.m. to 5 p.m., and on Friday from 8:30 a.m. to 12 p.m. or on the City's website.

The present text is not official; thus, the French version prevails.



**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-1932-1-21**

Je soussignée, Isabelle Reid, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 28 septembre 2021, le présent avis public d'entrée en vigueur du règlement général G-1932-1-21 modifiant le règlement G-1932 sur le déneigement des allées et stationnement privés par des entrepreneurs sur le territoire de la ville de Châteauguay visant la modification de la division émettant un permis ainsi que la réduction de la distance obligatoire entre une accumulation de neige et une ligne de terrain pour les classes multifamiliales, commercial, industriel et institutionnel, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 28 septembre 2021, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 28 septembre 2021.

La greffière adjointe,



Isabelle Reid